



Commune de Montpreveyres

Greffe municipal

Rue du Village 10

1081 Montpreveyres

Tél. : +41 21 903 25 13

E-mail : admin@montpreveyres.ch

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)



élections
communales
générales 2026

Canton de Vaud

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Montpreveyres. Engagés. Solidaires.

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M. *David Mellioreset*

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme personne mandataire)

Adresse complète: *Rte A l'Allaman 6*

Téléphone fixe :

Tél. portable : *079 156 6164*

Courriel : *mellioresetdavid@gmail.com*

Personne suppléante : Mme/M. : *Claude Kung*

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme personne suppléante)

Adresse complète: *Rte du Village 23*

Téléphone fixe :

Tél. portable : *079 307 2007*

Courriel : *ClaudeKung@bluewin.ch*

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date : *12.01.2026*

Heure : *9h24*

Visa : *[Signature]*



OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

Commune de
Montpreveyres



DENOMINATION DE LA LISTE : Montpreveyres Engagés Solidaires **(2)**

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
	Melliorët	DAVID	M	11.10.79	Montpreveyres	Responsable service clients	Rte A l'Allamad 6 1081 Montpreveyres		✓
	Küng	Claude	M	26.06.51	Montpreveyres	Reprise Electricien	Rue du Village 23 Montpreveyres		✓
	Pichonnat	Jonathan	M	07.08.89	Lovatens	Direction de la Sécurité - Domaine Ferroviaire	Rue du Village 29 1081 Montpreveyres		✓
	BORGEAUD dit Avocat	Martine	F	03.05.61	Penthelaz	Reprise (enseignante et doyenne)	Ch. de la Combe 15 1081 Montpreveyres		✓
	Cloux	Jeremy	M	11.06.94	Bière	Horticulteur Prescripteur en phytothérapie Assistant à l'intégration	Ch. de la Combe 4 1081 Montpreveyres		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 5 (à compléter par le greffe). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune et se fera par tirage au sort, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.

Commune de
Montpreveyres



DENOMINATION DE LA LISTE : Montpreveyres. Engagés. Solidaires.

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Mermoud	Isabelle	1955	ch. du Rogin 2, Montpreveyres	J. Mermoud	✓
2	Mermoud	Henri	1951	ch. du Rogin 2, Montpreveyres	J. Mermoud	✓
3	Dewarret	Camille	1947	Rue du Village 5, Montpreveyres	J. Dewarret	✓
4	MARTIN	Jean-Thomas	1946	2 Rue de la Chapelle 3, Montpreveyres	J. Martin	✓
5	Pauli	Andri	1965	Montpreveyres	A. Pauli	✓
6	Thévoz	Philippe	1959	Rogin 12, Montpreveyres	P. Thévoz	✓
7	Weber	Fabrice	1970	Rue de la Croix - Neuve 8a, 1081 Montpreveyres	F. Weber	✓
8	Quartier	Bertrand	1966	Ch. de l'Eglise 12, Montpreveyres	B. Quartier	✓

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.